



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2015

Présents : Christian BOREL Lorraine BUISSON, Caroline CHAMBONNIERE, Francis ESCAL-LIER, Roger MAMO, Roland MULLER, Laurent REYNAUD, André ROULET, Jacqueline SIMON, Alain TOURN.

Absents : Joseph FAURE, (procuration à Alain TOURN).

Conseillers en exercice	11
Conseiller absent	1
Procuration	1

Contenu

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2015	1
1 Approbation du PV précédent	2
2 Détecteurs de fumée.	2
3 PLU 6 : CONSULTATION D'URBANISTES POUR SA REVISION. 2015005 PLU 6 CHOIXURBANISTE	2
4 FORET : RAMASSAGE DE BOIS. 2015006 "FORET RAMASSAGE DE BOIS	2
5 Plan d'Aménagement de la forêt communale.	3

1 APPROBATION DU PV PRECEDENT

Le PV du Conseil du 3 février 2015 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

2 DETECTEURS DE FUMEE.

En application de la loi numéro 2010-238 du 9 mars 2010, la commune a installé dans les appartements de la commune un détecteur normalisé de fumée.

3 PLU 6 : CONSULTATION D'URBANISTES POUR SA REVISION. 2015005 PLU 6 CHOIXURBANISTE

Par délibération du 3 février 2015, le Conseil municipal de Montgardin a décidé de lancer une consultation d'urbaniste pour la révision de son PLU afin de mettre celui-ci en adéquation avec les lois ENE, ALUR, le SCOT de l'aire gapençaise et les dispositions du courrier du 8 janvier 2015 de Météo France. En outre cette révision donnera lieu à la fusion de l'ensemble des PLU précédents au nombre de cinq en conservant bien entendu les dispositions encore en vigueur.

Cette consultation reposait sur un cahier des charges approuvé par la délibération du 3 février 2015.

Nicolas BREUILLOT

Urbaniste / Paysagiste / AEU

SARL Alpicité

14 rue Caffè

05200 EMBRUN

à été retenu par la Commission d'Appel d'Offres comme ayant fait la proposition la moins disante.

4 FORET : RAMASSAGE DE BOIS. 2015006 "FORET RAMASSAGE DE BOIS

Le Conseil municipal décide de reconduire l'opération de ramassage de bois résultant de la dernière coupe vendue à une entreprise forestière.

- Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 31 mars 2015 midi.
- La cession de bois est gratuite.
- La période de ramassage durera du 1er avril 2015 au 15 août 2015 inclus.
- Une reconnaissance organisée par le garde aura lieu début avril si nécessaire.

- Les intéressés devront signer un formulaire leur précisant les conditions de ramassage et les consignes de sécurité à respecter en forêt.

Ils recevront un document "Cession de menus produits" les autorisant à emprunter les pistes forestières et à effectuer les opérations de ramassage.

- La répartition est à la charge des intéressés.
- **IMPORTANT** : Seuls les habitants de la commune seront admis à l'inscription

5 PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE.

L'arrêté du préfet de Région du 31 décembre 2014 a fixé le cadre de l'aménagement forestier portant sur la période 2014 à 2033.

La forêt communale a une superficie de 409,73 ha. Elle comprend une partie boisée de 338,99 ha. Sa composition est la suivante : pins sylvestres (65 %), hêtres (18 %), autres feuillus (6 %), mélèze d'Europe (4 %), trembles (4 %), autres résineux (1 %), chênes pubescents (1 %), pins noirs d'Autriche (1%). Le reste, soit 70,74 ha, est constitué de vides susceptibles de boisement (0,1 %) et vides définitifs (99,9 %).

Cet état des lieux fait apparaître qu'il y a peu de possibilité d'affouage. La parcelle 5 et la parcelle 18 composées de pins dépérissants seront martelées et leur cubage sera estimé. La commune pourra alors décider de vendre leurs produits à des forestiers ou, si le résultat financier de cette vente serait insuffisant, de soumettre les produits à l'affouage. Quoi qu'il en soit, la décision finale sera prise en fonction de l'évolution du marché.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21 h.

Le Maire

Roger MAMO

